



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Végétalisation des cours d'écoles – attribution du lot n° 2 du marché espaces verts – Cours d'école du groupe scolaire de l'Orée de Vaure

N° 014.06.2024

Rapporteur :
Annie VEAUTE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-014062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 1^{er} mars 2024, le conseil municipal a approuvé le programme de végétalisation des groupes scolaires de l'Orée de Vaure et de Roger Sudre à la suite d'une concertation engagée avec les enseignants et les agents.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 mars 2024 afin de choisir les entreprises pour réaliser les travaux de végétalisation du groupe scolaire de l'Orée de Vaure.

Les travaux ont été scindés en 2 lots à savoir :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 avril 2024.

La procédure retenue a été celle de la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la commande publique.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique, du prix et des délais d'exécution.

Les négociations engagées ont permis d'attribuer le lot n° 1 lors du conseil municipal du 15 mai 2024. Elles ont été prolongées pour le lot n° 2.

Sur la base du rapport d'analyse des offres du lot n° 2 – espaces verts, il est proposé de retenir l'entreprise Midi Pyrénée Environnement pour le lot n° 2 pour un montant de 48 523,59 € HT soit 58 228,31 € TTC.

Les travaux du lot n° 2 sont prévus pendant les vacances d'automne de l'année scolaire 2024-2025.

Concernant les cours du groupe scolaire Roger Sudre, ces travaux se réaliseront en 2025.

Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser monsieur le maire à signer le marché du lot n° 2 avec l'entreprise Midi Pyrénée Environnement pour un montant de de 48 523,59 € HT soit 58 228,31 € TTC,
- de charger monsieur le maire d'exécuter les marchés de travaux à intervenir,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Revel, le 21 juin 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-014062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation